

Année universitaire 2010-2011

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 21 juin 2011

I. Dispositif d'auto-évaluation des formations.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes SALAZAR ORVIG, SAVIGNAC et VAN PRAET.
MM. FRAISSE et THOMAS

Collège IATOS : -

Représentants étudiants : Melles RODRIGUEZ et THOURY

Personnalités extérieures : -

Invités : Mme NOBLINS-BLANC
MM. CAVALLO, HAMON et GNANOU

ABSENTS : Mmes BASILIEN-GAINCHE, BOYER, BRUN, CHALAYE,
COTTEGNIES, HAUSBEI, LE MAITRE, MANESSE, TANANT et
SAUVAGE
Melles AKERMOUN, DU FAYET DE LA TOUR, HAFTMAN,
LEIVA, MARCHAND, MARTY, MORAND, RUHL DESTREE et
STRAUSS
MM. DAUBRESSE, DELON, FAISSOIL, LAMBERT ROKVAM,
ROLLAND, PERROT, SCHMIDT, et SYLVESTRE.

EXCUSE(E)S : Mmes AIT-ATMANE, FRANTZ, GRANDAMY, et JOSSE
M. DAROS

PROCURATIONS : -

DISPOSITIF D'AUTO-EVALUATION DES FORMATIONS

L'auto-évaluation des formations sera un élément important dans l'appréciation que l'AERES portera sur les nouvelles maquettes. Il convient d'y attacher la plus grande importance et de présenter un bilan mesuré qui ne soit ni excessivement élogieux, ni excessivement critique.

Le processus envisagé est le suivant : les grilles d'auto-évaluation sont remplies par les responsables de mentions (et de spécialités dans le cas des masters), qui les renvoient au CEVU pour le 30 octobre. Un Comité ad hoc sera créé, composé de 8 membres du CEVU, 8 membres du CS, des acteurs impliqués au sein de l'université dans le processus des habilitations et des enseignants extérieurs recrutés au sein du PRES, en fonction de leur discipline. Ce Comité aura à examiner 15 dossiers de mention de licence et 15 dossiers de mentions de master. Chacun des participants aura deux dossiers à examiner. L'examen portera notamment sur la bonne présentation du dossier, l'existence de réponse à chacun des items, les points à développer, les formulations à revoir, etc. Les membres du Comité ad hoc relevant de la Sorbonne nouvelle ne pourront examiner des dossiers relevant de leur discipline, au contraire des membres du PRES, extérieurs à l'établissement et qui pourront donc à ce titre examiner des dossiers de leur discipline.

Les documents proposés à l'examen des conseillers se décomposent comme suit, expose Mme Salazar :

- protocole de mise en œuvre du processus d'auto-évaluation
- proposition de grille d'évaluation des mentions de licence, accompagnée d'une notice explicative ;
- proposition de grille d'évaluation des mentions de master (avec spécialités), accompagnée d'une notice explicative.

Le protocole et les deux grilles d'évaluation sont approuvées à l'unanimité.

Les modifications demandées par les conseillers sont signalées en bleu dans les deux documents « Notices explicatives » (licence et master) joints. Sous réserve de ces modifications, les deux notices sont approuvées à l'unanimité.

NOMINATIONS DE REPRESENTANTS DU CEVU

Commission des locaux : Emmanuelle Savignac représentant enseignant), Claire Thoury et Laetitia Rodriguez (représentants étudiants)

La secrétaire de séance

La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc

Anne Salazar Orvig